

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15	<b>Séance du 07 novembre 2017</b>
<b><u>Présents :</u></b> 14	L'an deux mille dix-sept et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 novembre 2017, s'est réunie sous la présidence de France DUCOS, Maire
<b><u>Votants:</u></b> 15	<b><u>Sont présents:</u></b> France DUCOS, Alain BARBE, Veronique RANDE, Josiane BRACKE, Joseph TORRENT, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Jean Francois CASANOVAS, Benedicte LEQUERTIER, Bernadette LABARTHE, Georges REMONT, Christophe LENCAUCHEZ, Alain DUPUY, Leny MAYORAL
	<b><u>Représentés:</u></b> Joel LABURTHE par Joseph TORRENT
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Joseph TORRENT

---

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé  
Joseph Torrent est élu secrétaire de séance

Rappel de l'ordre du jour :

1/ POSTE D'ACCUEIL DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE : MODIFICATION D'HORAIRE

2/ ORGANISATION DU CONCERT DE POCHE

3/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX SORTIES ET ACTIVITES DE L'ANNEE 2017 2018 DU COLLEGE DE CAZAUBON

4/CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE (Maison des Associations) A RAISON D'UN JOUR PAR SEMAINE à Mme Doucet Marie-Aude, orthophoniste.

5/ HARMONISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES MAIRES DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

6/PROJET D'ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE FAVORISER L'INSTALLATION DE PRATICIENS DE SANTE.

7/ DELIBERATIONS MODIFICATIVES EVENTUELLES

8/QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Avec l'accord de l'assemblée, l'ordre chronologique des points 1 et 2 sont intervertis afin de permettre à M. Pascal DUCOURNEAU, Directeur de l'école de musique, de présenter le projet d'organisation des concerts de poche , puis de quitter la séance ensuite.

**1/ (point 2) ORGANISATION DU CONCERT DE POCHE - DE 2017 049**

Madame le Maire demande à M. Pascal DUCOURNEAU de présenter le projet musical "Les Concerts de Poche" .

.Pascal DUCOURNEAU présente le contenu et les objectifs du projet ainsi que le déroulement de l'événement. 9 séances sous forme d'ateliers sont proposées dans les communes d'Estang, Cazaubon, Panjas et à l'Essor de Monguilhem, ainsi qu'un concert classique à la Salle des Fêtes d'Estang. Le montage financier envisagé prévoit une participation de la commune à hauteur de 4000 €, mais des subventions sont demandées à la CCGA, à la Région Occitanie et au Conseil Départemental du Gers.

A l'issue de la présentation du projet , Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le principe de l'organisation des concerts de poche et sur la participation financière de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 15 voix favorables :

- donne son accord de principe à l'organisation des concerts de poche sur la Commune d'Etang et met à disposition la salle de la mairie pour le concert du 14 avril 2018
- précise que l'engagement financier de la commune sera assuré par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique dans le cadre du Budget primitif 2018 dont le montant sera fixé après avis de la Commission "Finances Communales"

## **2/ (point 1) POSTE D ACCUEIL DE L AGENCE POSTALE COMMUNALE - DE 2017 048**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer au terme de cinq mois de fonctionnement sur le volume horaire affecté au poste d'accueil de l'agence postale communale (APC)

Elle rappelle à l'assemblée ses précédentes délibérations du 03.11.2015 et 13.12.2016

Elle précise que l'APC ouverte le 01/06/2017 fonctionne du lundi au samedi de 9h30 à 12 h00 selon un horaire hebdomadaire de 15 heures et que l'agent reclassé sur ce poste a un taux d'emploi limité à 10 heures hebdomadaires.

Elle explique qu'il convient donc de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 17.10.2017

Vu les résultats de l'enquête effectuée auprès des agents et auprès du public

Décide que les horaires de l'Agence Postale sont les suivants :

- du lundi au samedi de 9h30 à 12 heures

Précise que les horaires de l'agent sont : du lundi au samedi de 9h 15 à 12h10 et qu'un jour de repos sera pris une fois par mois

Adopte à l'unanimité le tableau des effectifs suivants avec prise d'effet au 01/12/2017, pour une durée hebdomadaire de 17 heures

<b>EMPLOIS</b>	<b>Nombre de postes identiques</b>	<b>Durée Hebdo.</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi</b>	<b>Nom Prénom de l'agent affecté sur le poste</b>
Agent d'accueil agence postale communale	1 titulaire	17	Accueil du public de l'agence postale communale	Adjoint administratif	SENTOU Marie-Pierre

Autorise le Maire à signer l'arrêté à intervenir en application de la présente décision.

### **3/ DEMANDE D AIDE FINANCIERE DU COLLEGE DE CAZAUBON - DE 2017 050**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Principal du Collège de l'Uby en date du 25 septembre 2017 sollicitant une aide financière au titre de ses 13 élèves domiciliés dans la commune d'Estang.

Il est précisé que cette aide sert à financer les sorties et activités à caractère culturel, pédagogique et les voyages linguistiques organisés tout au long de l'année. Elle permet de réduire le montant à la charge des familles et de faciliter l'accès de tous à la culture et à la connaissance

Le Conseil Municipal ,

après en avoir délibéré

Décide d'accorder une aide financière au Collège de l'Uby situé à Cazaubon de 20 .€ par élève domicilié dans la commune d'Estang.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 65738

Autorise le Maire à verser la somme de 260 € à l'agent comptable du Collège de l'Uby à Cazaubon (Gers).

### **4/ CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX - DE 2017 051**

Mme le Maire expose à l'assemblée que Mme Marie-Aude DOUCET née BEGUE , domiciliée 6 rue des Arènes à ESTANG , orthophoniste , a fait part de sa recherche d'un local pour débiter son activité à raison d' 1 jour par semaine.

Elle rend compte des échanges intervenus et de la proposition qui lui a été faite concernant les locaux de la bibliothèque à la Maison des Associations.

Elle demande à l'assemblée de fixer un tarif pour la mise à disposition des locaux communaux à Mme DOUCET à raison d'un jour par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu sa précédente délibération concernant la mise à disposition de locaux communaux à des intervenants privés

Considérant qu'il convient de fixer un prix de mise à disposition visant uniquement à rembourser la Commune des frais de fonctionnement occasionnés (électricité)

Décide, par 15 voix favorables , de fixer à 150 € par an le tarif de la mise à disposition des locaux de la bibliothèque situés dans la Maison des Associations, à raison d'un jour par semaine .

### **5/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L 'ECOLE - DE 2017 052**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'actualiser le montant de la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école , s'élevant à 750,00 €

Elle rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 novembre 2015 au cours de laquelle avait été posé le principe d'augmenter cette participation de manière très progressive et mesurée pour se rapprocher, en plusieurs étapes, du coût supporté par la collectivité d'accueil et uniformiser autant que possible les participations demandées par les communes d'accueil que sont Cazaubon, Estang et Panjas

Le Maire précise que la Commune de Cazaubon vient de fixer le montant de la participation à 780 € .

Le Conseil Municipal

Vu la loi N° 83-663 du 22/07/1983 modifiée

Vu les états comptables concernant les dépenses de fonctionnement affectées à l'école (charges de gestion générale et frais de personnel : ATSEM)

DECIDE PAR 15 voix pour favorables ,

de fixer le montant de la participation par élève à 780,00 € pour l'année scolaire 2017 - 2018, et à 800,00 € pour l'année scolaire 2018- 2019.

Précise que les autres conditions précisées dans la délibération du 3 octobre 2002 restent inchangées.

### **6/ PROJET D ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE FAVORISER L'INSTALLATION DE PRATICIENS DE SANT - DE 2017 053**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet préparé par le CAUE (conseil Architecture, Urbanisme, Environnement) , à la demande de la commission Affaires économiques, santé , envisageant deux options possibles :

construction d'un bâtiment neuf à l'emplacement de l'ancien court de tennis situé à côté du stade de football ou acquisition de la maison située 12 route d'Eauze, en vue de créer une structure regroupant plusieurs professionnels de santé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, émet les avis suivants :

- l'acquisition de la maison située route d'Eauze n'est pas retenue, en raison des incertitudes liées à la rénovation
- le choix se porterait plutôt sur la construction d'un bâtiment neuf
- toutefois, et sur proposition du CAUE, sera étudiée la faisabilité d'un projet situé dans les locaux devenus vacants après déménagement de la mairie
- Il sera fait appel au bureau ingénierie du Conseil Départemental du Gers , notamment pour étudier un plan de financement

### **7/ DELIBERATIONS MODIFICATIVES EVENTUELLES**

Le point, devenu sans objet, est ajourné.

### **8/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Information sur le report des travaux de restructuration de la poste en mairie : la nécessité de procéder aux travaux de désamiantage préalable et par ailleurs l'opportunité de percevoir le Fonds de Soutien à l'investissement Public Local plaident en faveur d'un report des travaux à janvier 2018

Question posée à l'assemblée sur le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales). La Communauté de Communes va demander aux Communes d'exprimer leur opinion sur un éventuel reversement du FPIC à la CCGA. En contrepartie, celle-ci serait susceptible de verser ponctuellement aux communes des aides à l'investissement . Avis partagé du Conseil Municipal . Une décision devrait être prise lors d'une prochaine réunion.

Information : Ouverture à Estang et Panjas d'une structure d' Accueil pour les élèves de primaire (ALAE) durant les vacances de Février , Paques, Toussaint, géré par la Communauté de Communes.

Question : AXA propose à la Commune de mettre en place un partenariat concernant la garantie

complémentaire santé des particuliers. Le conseil municipal donne un avis défavorable, considérant que ce n'est pas le rôle de la commune et qu'il serait illégitime de privilégier une assurance plutôt qu'une autre.

Présentation par Mme Josiane Bracke du compte-rendu de la réunion de la commission "Environnement" du 27/09/2017. Le problème de la sécurité de l'accès à la Route Départementale 30 pour les véhicules venant de la rue de la Fontaine Sainte (Place du 4 septembre ) est posé . Un sens de circulation est proposé vers la Rue de l'Enclos. Il semblerait qu'un réaménagement des massifs, avec remplacement des palmiers qui cachent la visibilité, soit retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h00.